

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE
DU 19 JUIN 2008**

L'an deux mil huit, le dix neuf juin, à dix huit heures trente, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Frontenex, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 27 dont 23 titulaires et 4 suppléants

Délégués titulaires

PALLUEL-LAFLEUR Frédéric	Cléry
BIGUET-PETIT-JEAN Marcel	Cléry
GIRARD Jean	Cléry
GIRARD Jean-Paul	Frontenex
POIGNET Sandrine	Frontenex
VIONNET-FUASSET Michel	Frontenex
GUINGANT Marc	Frontenex
GAUDIN François	Grésy-sur-Isère
ORTEGA Sandra	Grésy-sur-Isère
REY Elisabeth	Montaille
WAVRIN Isabelle	Montaille
VAIRETTO André	N.D. des Millières
CORDEL Guy	N.D. des Millières
FAZZARI Jean-Pierre	Plancherine
BEAUREAIN Nathalie	Plancherine
BLANCO Gérard	Saint Vital
PULVIN André	Saint Vital
DUBOIS Pascale	Saint Vital
TORNIER Xavier	Tounon
BENEITO Christian	Tournon
SIBUET Michel	Tournon
RAUCAZ Christian	Verrens Arvey
DESSEUX Marc	Verrens Arvey

Délégués suppléants

MIOTTO Chantal	Grésy-sur-Isère
LAURENT Pascal	N.D. des Millières
LOMBARD Ginette	Plancherine
HUET Sylvain	Verrens Arvey

Excusés :

MOCHET Patrick, donne pouvoir à LOMBARD Ginette

LOZIER Hervé

Secrétaire de séance : HUET Sylvain

Monsieur le Maire, GIRARD Jean-Paul, souhaite la bienvenue aux membres de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.

Il laisse la parole à Xavier Tornier, Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie qui à son tour remercie les membres présents.

Le Président propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Piscine : Convention de logement avec la commune de Grignon
- Plaquette sentiers
- Remboursement de frais de téléphone portable

Retirer le point suivant :

- personnel MNS : prime à l'embauche

PRESENTATION DE L'AUDIT DE L'ECOMUSEE PAR LE CABINET ACCORDS EN VERT :

Par M. VALENTIN Pierre, cabinet accords en vert.

- Un équipement de qualité : un domaine de 20 bâtiments à thèmes qui répond aux attentes de 3 publics : les seniors, les jeunes et les familles
- Un niveau de fréquentation élevé, 12 000 visiteurs par an
- 4 préoccupations : le contexte juridique est à éclaircir, les modalités d'accès sont à améliorer, des risques de conflits et de voisinage, un besoin d'évolution.
- Evolution juridique de l'association : faire une modification statutaire en intégrant un collège d'élus locaux et un nouveau président
- Evolution du foncier : un nouveau bail de longue durée entre propriétaire et association
- Proposition d'une convention de partenariat : entre propriétaire, association, commune, CCHCS, PNR.
- Budget de fonctionnement : 180 000 € à 190 000 € - Budget investissement : 20 000 € à 40 000 €.
- Salariés : 3 à temps complet.

Madame FRANCHESCHI (Vice Présidente au PNR) et M. TIBERGHEIN (Chargé du tourisme au PNR) mettent l'accent sur l'importance des retombées économiques sur le territoire.

Xavier TORNIER souligne l'importance du dynamisme de M. CHABOT et rappelle que l'écomusée est un atout touristique du territoire, mais cette structure doit, à son avis, rester sous forme d'association pour être assez réactive quant à ses décisions.

André VAIRETTO rappelle que l'écomusée a une place très attractive mais qu'il faut procéder à un éclaircissement juridique.

François GAUDIN indique qu'il ne faut pas oublier que nous sommes (avec les communes) des petites structures avec peu de moyens.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 MAI 2008

Le conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 22 mai 2008.

PLH : remarque du Préfet

Vu la délibération du 28 juin 2007 approuvant le programme d'actions PLH,

Vu la délibération du 18 octobre 2007 réapprouvant le programme d'actions du PLH validé par chaque conseil municipal des Communes membres,

Le Président indique que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a reçu un courrier du Préfet le 26 mars 2008 sollicitant un complément du PLH dans les deux ans suivant son adoption.

L'avenant devra :

- Quantifier par taille de logements et territorialiser par commune les objectifs de Production en résidences principales et définir les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux.
Le programme d'actions indiquera les interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme.
- Etudier l'impact financier des aides de la Communauté de Communes sur l'offre de logements pour les adapter à l'évolution du contexte.
- Structurer en externe ou en interne des moyens d'animation

Le Président indique que suite à une réunion de service avec la DDE, et l'avancée du SCOT, il a été convenu que les deux premiers points seront soulevés par le SCOT. Par conséquent, cet avenant sera pris si le SCOT ne règle pas ces deux points avant décembre 2009 ; pour le dernier point il est convenu que l'animation sera portée par Arlysère pour les trois Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- prend note des remarques émises par le Préfet
- autorise le Président à prendre un avenant reprenant ces remarques (listées ci-dessus) en décembre 2009 si le SCOT n'est pas encore réalisé.

Piscine : tarif des entrées

Le Président rappelle la nécessité de mettre en place des tarifs entrées par catégorie, pour l'accès à la piscine intercommunale de Frontenex.

Il propose au conseil communautaire le tableau suivant :

TARIFS ENTREES	
Enfants (4 à 16 ans) CCHCS	2.10 Euros
Enfants Extérieurs	2.90 Euros
Adultes CCHCS	3.60 Euros
Adultes Extérieurs	3.90 Euros
Colonie	1.90 Euros
Accompagnateur colonie (gratuit pour le premier)	2.20 Euros
Carte 10 entrées enfants CCHCS (4 à 16 ans)	19.00 Euros
Carte 10 entrées enfants extérieurs	26.00 Euros
Carte 10 entrées adultes CCHCS	27.00 Euros
Carte 10 entrées adultes extérieurs	36.00 Euros

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- accepte les tarifs des entrées tels que présentées ci-dessus.

Piscine : tarif glaces - boissons – plaquettes sentiers

Le Président rappelle que pour agrémente l'accueil de la piscine, il est essentiel de mettre à disposition du public une vente de glaces et de boissons, dont les prix s'afficheront entre 1 et 2 euros.

- glaces bâton et cônes : 2 euros
- barres glacées et glaces à l'eau : 1 euro
- produits boissons : eau : 1 euro / canette : 1.50 euros
- plaquettes sentiers : 2 euros

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **accepte les tarifs des glaces, boissons et plaquettes des sentiers tels que présentés ci-dessus.**

Piscine : indemnités au régisseur

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992, modifié par décret n°2000-424 du 19 mai 2000 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Le Président rappelle que l'indemnité d'avances et de recettes peut être versée aux personnels non titulaires, recrutés pour la piscine intercommunale de Frontenex.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **autorise le Président à allouer une indemnité de responsabilité aux régisseurs de 160 euros pour les deux mois.**

Piscine : hébergement du personnel de la piscine

Le Président rappelle que le personnel de la piscine de Frontenex sera logé à Grignon.

Il propose de passer un contrat de bail avec la commune de Grignon pour 2 mois du 28 juin 2008 au 31 août 2008 pour 330 € net par mois.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **accepte de contracter un bail (du 28 juin au 31 août 2008) avec la commune de Grignon pour 330 € par mois.**

Plaquettes sentiers :

Le Président rappelle que les plaquettes des sentiers vont être disponibles dans le mois de juillet.

Il propose de vendre ces plaquettes à 1.50 euros aux commerçants et à 2 euros aux particuliers (prix de vente directe ou revente par les commerçants).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **accepte de vendre les plaquettes à 1.50 € aux commerçants et à 2 € aux particuliers.**

Personnel : fin de stage et proposition de recrutement

Le Président rappelle que Julien Marin termine sa formation (stagiaire IPAC) le 31 juillet 2008. Il indique que son travail s'est essentiellement porté sur l'animation de l'UCACGI, la communication au sein de la CCHCS, la création des plaquettes des sentiers et le début de la prise de données pour le site internet.

Le Président propose de créer un poste de contractuel de chargé de mission à temps complet de 18 mois sur la base de l'indice brut 322 IM 308.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **autorise le Président à créer un poste de chargé de mission de 18 mois à l'IM 308**
- **autorise le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires concernant cette décision.**

Ecomusée de la Combe de Savoie : demande de Subvention

La Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a reçu une demande de subvention de l'Ecomusée de la Combe de Savoie pour le « 9^{ème} salon du livre ». Le Président rappelle qu'en 2007 une subvention exceptionnelle avait été accordée pour un montant de 300 euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	1

- **décide d'accorder une subvention de 300 € à l'écomusée**
- **autorise le Président à mandater cette somme**

Remboursement de frais de téléphone portable :

Le Président indique que l'agent technique a actuellement un téléphone fourni par la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie. Il rappelle que nous rencontrons des soucis avec l'opérateur qui coupe la ligne. Après accord avec l'agent, il souhaite utiliser son téléphone portable moyennant un remboursement de frais de 15 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- **autorise le Président à rembourser 15 € pour 1 h 00 d'utilisation de portable.**

BUDGET M14/2008 – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2008 approuvant le budget M14 et expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables de la Communauté de Communes.

DM 1 jointe en annexe.

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- approuve la DM 1 jointe en annexe.

Fin de séance : 21h30

**VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE,
POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU
05 AOUT 1884.**

**Le Président,
Xavier TORNIER**